

# MASP

**LA MESURE  
D'ACCOMPAGNEMENT  
SOCIAL  
PERSONNALISÉE (MASP)**  
S'ADRESSE EN PRIORITÉ  
AUX PERSONNES QUI  
ÉPROUVENT DE  
GRANDES DIFFICULTÉS À  
GÉRER LEURS  
RESSOURCES AU POINT  
DE REPRÉSENTER UNE  
MENACE POUR LA  
SÉCURITÉ DE LEUR  
SANTÉ ET LEUR  
LOGEMENT.



## *Durée de la mesure*

La mesure est contractuelle et peut durer de 6 mois à 2 ans (renouvelable dans la limite d'une durée totale de 4 ans). C'est un accompagnement social global qui peut être évolutif avec 2 niveaux d'intervention en Seine-Saint-Denis : la MASP 1 et la MASP 2.

## *MASP 1 : la mesure d'accompagnement social personnalisé simple*

C'est un **accompagnement social et une aide budgétaire**. Cette aide budgétaire est réalisée sous forme de conseil, de suivi et d'accompagnement dans les démarches.

## *MASP 2 : perception et gestion des prestations sociales par le service*

Si les difficultés sont trop grandes ou si la famille ou le Conseil Départemental le réclame, l'accompagnement peut être renforcé (niveau 2). Dans ce cas, la mesure d'accompagnement social personnalisé comprend la **perception et la gestion des prestations sociales du ménage**. Ces prestations sont alors affectées en priorité au règlement du loyer et aux charges locatives.



## *Chiffres clés*

Une moyenne de 120 ménages ou personnes isolées accompagnés

## *Partenaires*

Travailleurs sociaux des circonscriptions locales, CNAV, MDPH, SAMSAH, PMI, ASE, FSL, CAF, bailleurs sociaux, banque de France, acteurs locaux associatifs ou institutionnels...

## *Coordonnées*



39 rue de Moscou  
93000 BOBIGNY

01 48 02 59 26  
masp@sauvegarde93.fr

## *Ouverture*

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30